

7 oct. — Arrêté n° 339-MFE-CR portant concession d'une pension à l'ayant-cause de M. Fiasse Attissoh Antoine	447
7 oct. — Arrêté n° 340-MFE-CR portant révision de la pension de retraite de M. Madjatan Yoyoa Houkenta	448
7 oct. — Arrêté n° 341-MFE-CR portant révision de la pension de retraite de M. Tossou Anatole	448
11 oct. — Décision n° 1037-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme à la compagnie énergie électrique du Togo	446
11 oct. — Décision n° 1040-MFE-FO portant autorisation de paiement d'une somme à M. Aguiga Prosper	446
11 oct. — Décision n° 1043-MFE-F accordant une subvention au pasteur J. K. Adzomada	448

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décisions portant nominations	448
-------------------------------------	-----

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1972

5 oct. — Arrêté n° 687-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement	448
6 oct. — Arrêté n° 688-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'agriculture	448
6 oct. — Arrêté n° 689-MFP portant promotion dans le corps du personnel des chemins de fer	448
6 oct. — Arrêté n° 690-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement	449
6 oct. — Arrêté n° 694-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale	449
6 oct. — Arrêté n° 695-MFP portant promotion dans le corps du personnel des contributions directes ..	449
Arrêtés et décisions portant intégrations, admissions dans divers corps de la fonction publique, titularisations, passages automatiques d'échelon, régularisation de situation administrative, admission à divers concours, passage en 2 ^e année et autorisation de redoubler la première année de l'E.N.A., détachement, mise en disponibilité, classement et acceptation de démission	449

SECRETARIAT D'ETAT AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS CHARGE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
Arrêtés et décisions portant nominations	456

DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêtés portant autorisation d'ouverture d'un dépôt de médicaments à Ahépé, transfert à Koumapé d'un dépôt de médicaments et octroi d'une aide scolaire	457
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

MINISTERE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE L'INTERIEUR

Arrêtés et décision portant désignation d'un chef de quartier et nomination d'agents d'état-civil	457
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1972

10 oct. — Arrêté n° 356-MFE-DOM portant annulation de l'occupation temporaire du domaine de l'Etat accordée par l'arrêté n° 230-MFAE-DOM du 1 ^{er} décembre 1961 à la société Agip-Togo	458
Arrêtés et décision portant octroi d'allocation de bourses et approbation de rôles	458

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES ET DES TRANSPORTS

1972

11 oct. — Arrêté n° 35-MTP-DMG-SIM portant autorisation d'ouverture d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 ^e catégorie par la société BP à Lomé, angle des rues du chemin de fer et de l'église, sur l'immeuble de Mme Elisabeth de Souza	461
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

11 oct. — Arrêté n° 36-MTP-DMG-SIM portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction d'une station de distribution de carburants, angle rue de l'église à Lomé, sur l'immeuble de Mme Elisabeth de Souza, par la société BP	461
11 oct. — Arrêté n° 37-MTP-DMG-SIM ouvrant une enquête de commodo et incommodo concernant l'aménagement d'une partie de la propriété de M. Raphaël de Souza à Bè pour faire du cinéma, par M. Joseph Gabiam	462

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Construction à Lama-Kara d'une maison de radio, d'un centre émetteur et d'un bâtiment d'énergie)	462
Avis d'appel d'offres (Fourniture de carburants pour le service des travaux publics du Togo)	462
Banque Togolaise de Développement (Bilan au 30 sept. 1972)	463
Récépissé de déclaration d'association Technico-Star	463
Avis de perte de titres fonciers	463
Avis nécrologique	463

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

ARRETES ET DECISIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ARRETE N° 132-PR-INT-APA du 3/10/72 portant création de cantons et reconnaissant la désignation coutumière de chefs de canton dans la circonscription administrative de Niamtougou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu la loi n° 60-4 du 10 février 1960 portant réorganisation administrative de la République du Togo ;

Vu l'arrêté n° 951-49-AP du 2 décembre 1949 portant réorganisation du commandement autochtone au Togo, modifié par décret n° 59-121 du 3 août 1959 ;

Vu l'arrêté n° 985-54-AP du 18 novembre 1954 portant création d'une subdivision à Niamtougou ;

Vu le procès-verbal de consultation populaire du 25 juillet 1972 pour l'élection des chefs de canton de Niamtougou-Koka, de Yaka-Agbandé et de Baga-Ténéga transmis par le bordereau n° 91-CAN du 28 juillet 1972 du chef de la circonscription administrative de Niamtougou.

ARRETE :

Article premier — Il est créé dans l'ancien canton de Niamtougou trois nouveaux cantons qui remplacent le sus-dit canton et dont les noms suivent :

1) canton de Niamtougou-Koka — chef-lieu Niamtougou comprenant les villages de Niamtougou et de Koko ;

2) canton de Yaka-Agbandé — chef-lieu Agbandé comprenant les villages de Yaka et d'Agbandé ;

3) canton de Baga-Ténéga — chef-lieu Baga comprenant les villages de Baga et de Ténéga.

Art. 2 — Sont constatées par voie élective et selon la coutume les désignations de :

MM. BoukpeSSI Totomba Raphaël comme chef de canton de Niam'ougou-Koka ;

Souho Antoine comme chef de canton de Yaka-Agbandé ;

Kabraitchouka Kouloba comme chef de canton de Baga-Ténéga.

Art. 3 — Les intéressés percevront en cette qualité une indemnité comme suit :

BoukpeSSI Totomba Raphaël, chef de canton de Niamtougou 180.000

Souho Antoine, chef de canton de Agbandé 180.000

Kabraitchouka Kouloba, chef de canton de Baga 180.000

Art. 4 — La dépense est imputable au budget général, exercice 1972, chapitre 14, article 6.

Art. 5 — Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 3 octobre 1972

Général E. Eyadéma

ARRETE N° 133-PR-INT-APA du 3-10/72 portant rattachement de villages au canton de Pya.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu la loi n° 60-4 du 10 février 1960 portant réorganisation administrative de la République du Togo ;

Vu l'arrêté n° 648-50-APA du 9 août 1950 portant établissement du cercle de Lama-Kara ;

Vu le rapport en date du 26 juillet 1972 sur la séparation des villages de Kagnala et de Féounou du canton de Tchitchao et leur rattachement au canton de Pya transmis par lettre n° 4-C-CALK du 28 juillet 1972 du chef de la circonscription administrative de Lama-Kara,

ARRETE :

Article premier — Est prononcé le rattachement au canton de Pya des villages de Kagnala et de Féounou relevant précédemment du ressort du canton de Tchitchao.

Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 3 octobre 1972

Général E. Eyadéma

Intérim

Arrêté n° 117/PR du 28-9-72 — Pendant l'absence de M. Jean Tèvi, ministre des finances et de l'économie, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Benoît Ma'ou, ministre de l'éducation nationale.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Promotions

Arrêté n° 116/PR/MDN du 22-9-72 — A compter du 1^{er} octobre 1972, l'élève-officier Douti Mama Marcel en stage à l'école militaire de gendarmerie à Mésun (France), est promu sous-lieutenant — échelon 2 — indice 1400 dans les forces armées togolaises.

Arrêté n° 118/PR/MDN du 30-9-72 — Les officiers dont les noms suivent en service dans les forces armées togolaises, sont nommés aux grades ci-après pour compter du 1^{er} octobre 1972 :

1^{er} REGIMENT INTERARMES TOGOLAIS

Au grade de capitaine

le lieutenant

Sanvee Stephan — échelon 1 — indice 1800

Au grade de lieutenant

les sous-lieutenants

Gaston Gnéyou Charles, échelon 2 — indice 1550

Nimon Ouadja Claude, échelon 2 — indice 1550

Fiaty Aménuvé Raphaël, échelon 2 — indice 1550

Tidjani Assani Alphonse, échelon 2 — indice 1550

GENDARMERIE NATIONALE TOGOLAISE

Au grade de capitaine

le lieutenant

Gnama Adji Pierre — échelon 3 — indice 2000.

Arrêté n° 119/PR/MDN du 30-9-72 — Est nommé lieutenant (titre temporaire) dans les forces armées togolaises à compter du 1^{er} octobre 1972, le sous-lieutenant Osseyi Doh William Koffi Robert, du 1^{er} régiment interarmes togolais.

La présente promotion n'entraîne aucune modification sur le traitement mensuel de l'intéressé.

Arrêté n° 120/PR/MDN du 30-9-72 — A compter du 1^{er} octobre 1972, l'élève-officier Bissang Kézié Norbert en stage à l'école du service de santé des armées à Bordeaux, est promu médecin-aspirant.

L'intéressé bénéficiera des avantages de soldes et indemnités prévus par la décision n° 130/PR/MDN en date du 18 octobre 1971 à savoir :

PARAGRAPHE V

— Solde mensuelle de sous lieutenant, échelon 2 — indice 1400 avec charges militaires au taux non logé.

Le présent arrêté abroge tout texte antérieur accordant à l'intéressé un quelconque bénéfice de stage.

Arrêté n° 121/PR/MDN du 30-9-72 — L'aspirant Gnemegna Kokou Désiré, en stage à l'école de l'air « SALON DE PROVENCE », est promu au grade de sous-lieutenant — échelon 2 — indice 1400 dans les forces armées togolaises à compter du 1^{er} octobre 1972.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Nomination

Décision n° 61/MAE du 11-10-72 — M. Augustin Lare, précédemment conseiller à la Mission Permanente du Togo à New-York (ONU) est nommé à l'issue de son congé administratif, directeur de la Division des Conférences Internationales au ministère des affaires étrangères.

La présente décision prend effet pour compter du 1^{er} octobre 1972.